

NEWSLETTER

PLAN DE RELANCE L'ÉTAT VOUS ACCOMPAGNE



Numéro 36 – 6 septembre 2021

Cette newsletter a vocation à vous donner régulièrement des informations sur l'actualité du plan de relance. Elle n'a cependant pas vocation à être exhaustive. Vous pouvez aussi consulter les sites nationaux dédiés, notamment <https://www.gouvernement.fr/france-relance>

ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS, ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS

LA PRIME À LA CONVERSION ET LE BONUS ÉCOLOGIQUE SONT ÉTENDUS

Afin d'accompagner les professionnels dans le verdissement de leurs véhicules, les aides pour l'achat d'un véhicule utilitaire léger (électrique et hybride rechargeable) ainsi que celles destinées aux vélos sont renforcées. Sont concernés la prime à la conversion, le bonus écologique et la prime vélo électrique. Le cumul des deux aides peut désormais atteindre 14 000 € pour les véhicules ayant une charge utile importante. **La prime à la conversion est étendue** et peut s'élever jusqu'à 1 500 € pour l'achat d'un vélo (ou vélo-cargo) à assistance électrique, en échange de la mise au rebut d'une voiture ou d'une camionnette polluante. **Le bonus vélo est également élargi** pour l'achat d'un vélo cargo acquis par des particuliers, des collectivités locales, des associations ou des professionnels. Celui-ci peut s'élever jusqu'à 1 000 €. **La distribution des aides se fera au fil de l'eau.**



ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITÉS

APPEL À PROJETS "MobBiodiv' Restauration 2021" : DEUXIÈME SESSION

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des projets d'actions concrètes en faveur de la restauration d'écosystèmes terrestres secs. Les subventions attribuées seront d'un montant minimum de 10 000 € et d'un montant maximum de 300 000 €. Cet appel à projets est ouvert en priorité aux associations agréées au titre de la protection de l'environnement, aux collectivités et leurs groupements, et aux Conservatoires botaniques nationaux. Les demandes de subventions seront clôturées le **24 septembre 2021**.



ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS ET ENTREPRISES

RECYCLER LES FRICHES URBAINES : DEUXIÈME SESSION DU "FONDS FRICHES"

La requalification des friches urbaines constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et de limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le fonds dédié au financement des opérations de recyclage des friches urbaines a été porté à 650 millions d'euros par le Gouvernement compte-tenu du très grand succès de sa 1ère édition et des besoins exprimés par les territoires. Dans le cadre de cette 2^{de} édition, toutes les candidatures aux appels à projets régionaux « recyclage foncier » ou à l'appel à projets national de l'ADEME doivent être déposées sur la plateforme Démarches simplifiées. La date limite des candidatures est fixée au plus tard au **8 octobre 2021**.



ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

APPEL À PROJETS « SAVOIRS ET CULTURES »

Cet appel à projets lancé par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) vise à favoriser la créativité au service de la transmission du savoir et de la culture dans l'environnement des contenus numériques. Il cible particulièrement tout projet créatif à portée éducative, dans un cadre scientifique et rigoureux, dans tous les domaines du savoir, de la culture, des sciences, de l'environnement, de l'éducation sexuelle, des sports, des arts, des sciences sociales, des nouvelles technologies... Les lauréats pourront bénéficier d'une aide financière de 20 000 € au maximum pour les projets de création vidéo sur Internet et d'une aide financière de 50 000 € au maximum pour les projets de création de jeux vidéo. Le dépôt de candidatures sera ouvert jusqu'au **27 septembre 2021**.



VOUS SOUHAITEZ RECHERCHER UNE MESURE ?
CLIQUEZ ICI